



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON  
DE WENTWORTH**

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Wentworth tenue le 2 mai 2016, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 2016-002, « règlement modifiant le règlement 2009-003 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »**

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité : [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca).

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le Ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Wentworth le 6 mai 2016.

(signé)

Natalie Black  
Directrice générale et secrétaire-trésorière